



Compte Ici clôturer à découvert

Par **Nadou162**, le **16/01/2017** à **17:06**

Bonjour je vien sur se forum car j'ai quelques questions. Il y a au moins 5 ans j'avais un compte au lcl avec un découvert d'au moins 700e étant jeune, en apprentissage et n'arrivant pas à remonter la pente j'ai ouvert un autre compte dans une autre banque. Entre temps j'ai déménagé, ect... sans nouvelle de se fameux découvert je n'y prêter plus attention. Mais aujourd'hui surprise un huissier m'appelle pour me dire de le rapeller ce jour sous peine de poursuite judiciaire. Que puis je faire? Etant donner que ma situation n'est pas mieux aujourd'hui je suis maman célibataire et je touche que le smic. Merci de me répondre. Bonne soirée

Par **chaber**, le **16/01/2017** à **17:44**

bonjour

[citation] Mais aujourd'hui surprise un huissier m'appelle pour me dire de le rapeller ce jour sous peine de poursuite judiciaire[/citation]pas d'affolement. L'huissier est-il de votre département?

"S'agissant d'un découvert en compte, le délai court à compter du terme de la convention d'ouverture de crédit, ou de sa résiliation à l'initiative de l'une des parties ou de la clôture du compte.

S'agissant d'une convention expresse de découvert d'un montant déterminé, tout dépassement du découvert convenu caractérise la défaillance

de l'emprunteur et marque le point de départ du délai biennal"

http://www.petoin-associes.com/image/loi_17_06_2008.pdf

Par **Nadou162**, le **16/01/2017** à **18:05**

J'ai pas tout compris de que vous me dite dans votre réponse [smile17] L'huissier qui m'a contacter c'est SCP Roy Lemoine Galy - Huissiers - Lille. Tél. étude : 03 20 05 13 41.

Par **chaber**, le **16/01/2017** à **18:08**

le compte est-il clôturé?

aviez-vous une autorisation de découvert?

si oui, l'aviez-vous dépassée?

Par **Nadou162**, le **16/01/2017** à **18:17**

Le compte je ne sais pas s'il a était clôturé en tout cas moi je ne l'ai pas fais clôturer. Oui j'avais une autorisation de découvert il me semble mais je ne sais plus de combien ... il faudrait que je recherche dans mes papiers...

Par **chaber**, le **16/01/2017** à **18:31**

regardez dans vos papiers